



**Aix en Provence**



VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2013.325**

Séance publique du

8 juillet 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20130709-28295- DE-1-1_0
Date de signature : 10/07/13
Date de réception : mercredi 10 juillet 2013
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXECUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITE ✓ 

**OBJET : CONCESSION STATIONNEMENT PAYANT. AMODIATIONS ANNEE 2012.**

Le 08/07/13 à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 02/07/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

M. Yannick DECARA à Mlle Odile BARBAT-BLANC, M. Christian LOUIT à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Henri MATAS à M. Eric CHEVALIER, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Helliot BRAMI, M. Stéphane PAOLI à M. Laurent DILLINGER, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE à M. Gérard BRAMOULLÉ

**Excusés sans pouvoir :**

**NEANT**

Secrétaire : Fleur SKRIVAN

Mme Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés  
Publics et Patrimoine Communal  
Direction du Foncier & Gestion du Patrimoine

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 08/07/13

FT/9744

-----

**RAPPORTEUR :** Mme Maryse JOISSAINS MASINI

-

**Nomenclature :** 3.5 Autres actes de gestion du domaine public

**Politique Publique :** 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

**OBJET :** CONCESSION STATIONNEMENT PAYANT. AMODIATIONS ANNEE 2012. -  
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de la gestion du stationnement payant sur le territoire communal, la Ville d'Aix-en-Provence a confié à la SEMEPA par conventions:

- du 29 décembre 1986 la gestion du stationnement sur voirie et des parcs bâtis: Bellegarde, Cardeurs, Carnot, Méjanes, Mignet, Pasteur, Signoret. L'échéance de la convention est fixée au 29 décembre 2021,
- du 24 octobre 2003 (notifiée le 5 novembre 2003) pour la gestion du parking Rotonde. L'échéance de cette convention est fixée au 5 novembre 2048.

Selon les dispositions de ces deux conventions, la SEMEPA peut attribuer des locations de longue durée de 30 à 50 ans (amodiations).

L'échéance de ces amodiations peut donc excéder le terme du contrat la liant à la Ville et il convient que la Commune garantisse aux locataires la continuité de leurs droits.

La «SEMEPA» a transmis à la Ville, le contrat d'amodiation qu'elle a conclu pour le:

Parking Mignet:

- 1 abonnement d'une place pour une durée de 30 ans à M et Mme Edmond LAFOND, domiciliés 11, Rue Goyrand, 13100 Aix-en-Provence, du 22 janvier 2013 au 21 janvier 2043.

La convention de concession entre la Ville d'Aix-en-Provence et la SEMEPA prenant fin le 29 décembre 2021, il conviendra que la Ville garantisse cette

location de longue durée jusqu'au 21 janvier 2043 à M et Mme Edmond LAFOND.

Par ailleurs, la SEMEPA a informé la Ville de cessions de conventions d'abonnement de longue durée, dont il convient de confirmer la subrogation de la Ville pour les nouveaux acquéreurs. Cela concerne les contrats d'amodiations suivants:

1°) Parking Pasteur:

- par délibération n°2012.1306 en date du 19/11/12, la ville d'Aix en Provence a accepté la cession d'une amodiation par la SCI Notre Dame à la SARL OCEFLO. Cette dernière a cédé le 18/04/13 son droit d'occupation à Mme Nicole LANTIERI-KIEFFER domiciliée résidence San Piero, Route d'Arca à 20137 PORTO VECCHIO.

La convention de concession entre la Ville d'Aix-en-Provence et la SEMEPA prenant fin le 29 décembre 2021, il conviendra que la Ville garantisse cette location de longue durée jusqu'au 14 janvier 2040 pour Mme Nicole LANTIERI-KIEFFER.

2°) Parking Rotonde:

- par délibération n°2011.1113 en date du 07/11/11 la ville d'Aix en Provence a accepté l'amodiation de 4 places de stationnement à la SCI Notre Dame. Cette dernière a cédé son droit d'occupation pour:

- 1 place à M. André RIOU domicilié Villa Corèse 15, Cours Gambetta 13100 Aix en Provence le 19/12/11,
- 2 places, à M. et Mme André TRICOIRE, domiciliés 540, Chemin des Platrières 13090 AIX-EN-PROVENCE le 17/04/12,
- 1 place à M et Mme Bruno BIGNON domiciliée 1040, chemin des Platrières 13090 AIX-EN-PROVENCE le 29/05/12,
- 1 place à la SCF LAGEDER, Société Civile Immobilière domiciliée 16, bis traverse de la Torse 13100 AIX-EN-PROVENCE le 17/07/12.

La convention de concession entre la Ville d'Aix-en-Provence et la SEMEPA prenant fin le 5 novembre 2048, il conviendra que la Ville garantisse ces locations de longue durée jusqu'au 30 avril 2061:

- par délibération n°2008.1023 en date du 12/11/08 la ville d'Aix en Provence a accepté l'amodiation d'une place de stationnement à la SCI FLORIC. Cette dernière a cédé son droit d'occupation le 14/02/11 par délibération n° 2012.1306 en date du 19/11/12 à M. Richard PICCINI qui le cède à son tour:

- à M. et Mme Sébastien SCHWAB, domiciliés 36, Rue du 4 Septembre, 13100 AIX-EN-PROVENCE le 21/01/13.

La convention de concession entre la Ville d'Aix-en-Provence et la SEMEPA prenant fin le 5 novembre 2048, il conviendra que la Ville garantisse cette location de longue durée jusqu'au 16 Septembre 2057 à M. et Mme Sébastien SCHWAB.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir:

- **CONFIRMER** la subrogation de la Ville pour le contrat d'amodiation et les cessions d'amodiations, attribués dans les parkings Pasteur et Mignet présentés dans l'exposé qui précède, à compter du 29 décembre 2021.

- **CONFIRMER** la subrogation de la Ville pour les cessions d'amodiations, attribuées dans le parking Rotonde, présentées dans l'exposé qui précède, à compter du 5 novembre 2048.

**2013.325 - CONCESSION STATIONNEMENT PAYANT. AMODIATIONS ANNEE 2012.**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 55</b>
<b>Présents</b>	<b>: 49</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 55</b>
<b>Pour</b>	<b>: 55</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire**

**Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 10/07/2013  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**